

**85 avenue Ledru-Rollin**

**75012 PARIS**

**Tél : 01.49.84.42.85**

[**www.phoenix-formation-taxis.fr/**](http://www.phoenix-formation-taxis.fr/)

**Mail :** [**contact@phoenix-formation-taxis.com**](mailto:contact@phoenix-formation-taxis.com)

**CONDITIONS D’INSCRIPTION CHAMBRE DES METIERS – FORMATION INITIALE TAXI**

⬩ Titulaire du permis de conduire catégorie B depuis au moins 3 ans ;

⬩ Casier judiciaire Bulletin n°2 vierges ;

*La préfecture prend connaissance du bulletin N°2 du casier judiciaire après réussite des examens. Si une des condamnations suivantes figure sur votre casier, vous ne pourrez pas retirer la carte professionnelle.*

* *Condamnation pour un délit prévu et réprimé par le code de la route qui entraîne un retrait de 6 points*
* *Condamnation en France ou à l'étranger à une peine correctionnelle ou criminelle d'au moins six mois d'emprisonnement (ferme ou avec sursis)*

**PIECES A JOINDRE AU DOSSIER :**

✓ Une photocopie du permis de conduire de catégorie B en cours de validité et dont le nombre maximal de points n’est pas affecté par le délai probatoire prévu à l’article L.223-1 du code de la route (permis délivré depuis au moins trois ans);

✓ Pour toute personne non ressortissante d’un État membre de l’Union européenne ou d’un État partie à l’accord sur l’Espace économique européen, un titre de séjour l’autorisant à exercer une activité professionnelle en France ;

✓ Un justificatif de domicile ;

✓ 1 photo d’identité récente ;

✓ Paiement du droit d’examen fixé par arrêté fixant le montant du droit d’examen exigible pour l’inscription, 221 €. (pour une inscription aux épreuves d’admissibilité et une inscription à l’épreuve d’admission);

**POSSIBILITES DE FINANCEMENT**

**Nos formations "taxi" sont éligibles et finançables via le compte personnel de formation.**

– **Si vous êtes inscrit au Pôle Emploi :**

Possibilités de financement auprès de divers organismes tels que le Pôle Emploi, CAF, AGEFIPH, Mission locale... en fonction de votre situation. Contactez votre conseiller.

– **Si vous êtes un salarié d’entreprise :**

Depuis plus d'un an dans votre entreprise actuelle, vous avez la possibilité de demander un "CPF de transition professionnelle" via TRANSITIONS PRO ILE DE FRANCE, qui après étude et validation de votre dossier, prendra en charge le coût de la formation et le coût de votre salaire auprès de votre employeur.

Vous souhaitez vous former au métier de taxi parisien, mais vous rencontrez des besoins spécifiques ou êtes en situation de handicap ? Une information complémentaire vous sera alors donnée par téléphone au 01.49.84.42.85, par mail : [contact@phoenix-formation-taxis.com](mailto:contact@phoenix-formation-taxis.com) ou sur place

**Les inscriptions sont uniquement sur rendez-vous au 01.49.84.42.85**

●

**56, rue Albert – 75013 PARIS – Tél. : 01 53 60 63 73 – Fax : 01 53 60 63 91**

**SARL au capital de 1.000 €uros – RCS Paris B 513 348 847 000 15 – Code NAF 8532Z – N° TVA intracommunautaire FR 57 513 348 847**